

**LOI « ANTI-TRAVAIL »
L'AVENIR EST DANS LA LUTTE
POUR LE RETRAIT.**

TOUS EN GREVE ET MANIFESTATIONS

LE 28 JUIN

Cette loi, qualifiée de « dialogue social » par le gouvernement, a créé un conflit social grave dans le pays. Malgré les mensonges et les discours rassurants, la grande majorité des salariés, de la population reste opposée à cette loi et lucide quant aux dangers qu'elle représente pour son avenir :

NON

**ON NE CRÉE PAS
d'emploi en
autorisant les
licenciements**

NON

**ON N'AMÉLIORE PAS
les conditions de vie des
salariés en généralisant
les forfaits-jours
annualisés à tous les
salariés (avec plus de 10
heures de travail/jour).**

NON

**ON N'AMÉLIORE PAS
la vie des salariés en permettant
de rabaisser le paiement des
heures supplémentaires en les
comptabilisant sur une période
de 3 années pour les payer.**

NON

**ON N'AMÉLIORE PAS
les conditions de travail
en réduisant les temps
de repos quotidiens et
hebdomadaires.**

**L'article 2 de cette loi consiste à libérer les employeurs
de l'obligation d'appliquer les droits minimaux nationaux
(Code du Travail et Conventions Collectives)**

Après quatre mois de luttes intenses dans le pays, rassemblant plus d'un million de salariés dans les manifestations, il ne reste que le gouvernement Hollande/Valls et Gattaz du MEDEF à défendre cette loi face à la majorité de la population.

Sommes-nous encore en démocratie en France ? Un gouvernement n'est-il pas élu par les citoyens ? Serait-il désigné par le MEDEF et non élu ?

User de violences, de mensonges, de calomnies, de répressions pour faire taire l'expression démocratique des salariés, n'est pas digne d'une démocratie.

Le refus d'entendre les salariés ne peut qu'attiser la colère et la détermination dans le renforcement de la mobilisation, de la lutte, jusqu'au retrait de cette loi concoctée en petit comité, par une élite de quelques individus.

Une question se pose aujourd'hui, au regard de la situation : **à qui profitent ces « casses organisées dans les manifestations ? »**

Y aurait-il parmi les casseurs, comme le passé, des membres des forces de l'ordre ?

Quoi qu'il en soit, cela sert uniquement le gouvernement dans son projet de casse du Code du travail, des Conventions Collectives.

Les entreprises de presse, dont les propriétaires sont affiliés au MEDEF, jouent un rôle indigne dans la désinformation des citoyens.

Cette loi est un reniement de l'histoire sociale du pays !

Par cette loi, l'Etat délègue aux employeurs le soin de faire leurs lois à l'entreprise, mettant les salariés, leurs droits en concurrence au jour le jour, d'une

entreprise à l'autre, générant le dumping social, stress et mal-être, précarité dans la vie au quotidien ! L'avenir est dans la lutte !

L'autisme gouvernemental ne laisse pas d'autres choix !

Après l'énorme manifestation du 14 juin, celle du 23 juin, le 28 juin sera une nouvelle journée nationale de grève, de manifestations partout dans le pays.

Le patronat qui pleure sur les conséquences des grèves est bien forcé de reconnaître que sans travail il n'y a pas de projets, il n'y pas de richesses, le travail salarié n'est pas un coût mais une richesse.

Ce qui est dramatique, intolérable c'est que le patronat attende qu'il y ait la grève des salariés pour écouter ce qu'ils ont à dire.

Quant plus d'un million de salariés se mettent en grève, ils doivent être entendus !

Patronat et gouvernement sont retranchés dans une forteresse qui s'effrite face à la puissance des mobilisations dans le pays, soutenue par des solidarités internationales de tous les pays.

Par le développement des luttes revendicatives sur chaque lieu de travail, en lien avec le retrait de cette loi, nous pouvons gagner et imposer d'autres choix.

Plus nous serons nombreux dans la lutte, plus rapide sera la victoire.

L'Union Départementale CGT de Loir & Cher appelle tous les salariés, retraités et privés d'emploi à remplir la consultation unitaire qui sera remise au Préfet lors de la journée de grève et de manifestations du 28 juin 2016.

Elle les appelle à se mettre en grève, à manifester

LE 28 JUIN

et à débattre de la reconduction de la grève dans chaque entreprise et service.

A Romorantin : 10H30 devant la sous-préfecture

A Vendôme : 12H00 barbecue revendicatif au rond-point de la zone industrielle Sud (près Bosch)

A Blois : 14H00 devant la Préfecture

LA VICTOIRE EST A NOTRE PORTÉE, NE LACHONS RIEN !